
Adresse de la société populaire de Moussan, district de Narbonne, qui témoigne sa vive reconnaissance à la Convention pour ses glorieux travaux, lors de la séance du 6 floréal an II (25 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Moussan, district de Narbonne, qui témoigne sa vive reconnaissance à la Convention pour ses glorieux travaux, lors de la séance du 6 floréal an II (25 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 322;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28307_t1_0322_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

b

[*La Sté popul. de Moussan, à la Conv.; s.d.*]
(1).

« Citoyens législateurs,

Vos yeux perçans et inévitables viennent de découvrir la trame ourdie contre la liberté et ses anges tutélaires; et la hache de la loi a soudain terminé les jours des vils suppôts d'une aussi infâme conspiration. C'est à votre surveillance active que notre chère patrie doit encore une fois son salut; la persévérance à votre poste est pour elle le garant assuré de l'anéantissement de ses ennemis. Nous vous conjurons de ne pas l'abandonner, Citoyens législateurs, et bientôt les tyrans couronnés courberont leur tête sous le glaive vengeur. Notre société pénétrée de la plus vive reconnaissance pour vos glorieux travaux, s'empresse de vous en féliciter; elle vient vous renouveler le serment de mourir pour votre défense, pour le soutien de nos loix et pour celui de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Périssent les traîtres, vive la Montagne. »

GUIRAUD (*présid.*), TRÉMOLLIÈRE (*secrét.*),
J. RECHE (*secrét.*).

c

[*La Sté popul. de Fervaques, à la Conv.; 10 germ. II*] (2).

« Représentans du peuple,

Depuis longtemps nous gémissions sous la tyrannie superstitieuse, la liberté était opprimée par le catholicisme, le curé était maire. Le réveil à la raison s'est fait sentir, la philosophie va succéder à l'hypocrisie, nous avons enfin malgré les obstacles du fanatisme érigé une société républicaine où les habitans des campagnes viennent puiser avec nous les leçons patriotiques que vous inspirez.

Vous apprendre, Citoyens, que nous n'avons plus de curé, que notre église dédiée à la Raison reçoit nos vœux journaliers pour le bonheur du peuple français, que la liberté et l'égalité inspirées à ce grand peuple par le Dieu de l'univers sont les objets de notre culte, que l'amour de la patrie y est recommandé sans jactance par les accens de la bonhomie, que déjà nous avons excité dans notre commune le juste sacrifice de l'argenterie et des cuivres qui décoraient notre église, n'est ce pas vous annoncer de nouveaux amis et un triomphe républicain !...

Il nous reste encore bien des pas à faire pour ramener nos concitoyens de l'égarement religieux; l'aménité, la douceur, compagnes de la philosophie ne seront pas épargnées, mais on s'agit encore pour rabaisser l'esprit public et faire regretter les prêtres; nous nous efforçons de déjouer toutes manœuvres.

Nous avons cru donner un exemple de républicanisme en réhabilitant des cendres outragées par le fanatisme.

(1) C 303, pl. 1105, p. 5; Bⁱⁿ, 7 flor.

(2) C 301, pl. 1078, p. 22; Bⁱⁿ, 7 flor. et 13 flor. (2^e suppl¹).

Cécile Durand, femme de Lair, mère de 4 petits enfants, est atteinte d'une maladie cruelle; des prêtres tentent en vain de l'amener à leurs reliques; forte de sa vertu dont elle reporte l'hommage à l'Être suprême, Cécile Durand, entourée de sectateurs presbytériens, résiste à toutes suggestions, elle succombe enfin sous le poids de ses maux. Le tanatisme aigri appelle sur elle les vengeances célestes, il crie à l'athéisme, on refuse d'inhumer cette femme, des distinctions funestes sont employées pour la rendre à sa dernière demeure. La société a proclamé les vertus de Cécile Durand en arrêtant qu'à ses frais cette inscription simple consacrée au souvenir de sa fermeté: « *En ce lieu repose un bon cœur qui n'y fut pas mis par un prêtre* », serait placée près de sa tombe.

Législateurs, au milieu des grands travaux qui vous occupent, recevez et nos vœux et notre attachement.

Ne quittez pas le poste auquel vous pouvez seuls faire le bien, continuez à déjouer, à terrasser les projets affreux des ennemis de la République. Déjà les scélérats qui voulaient opprimer la liberté, sont tombés sous leurs crimes. Fasse le Dieu qui veille à nos destinées que ce soient les derniers traîtres, et qu'entin la Convention nationale rende le français vainqueur de la lutte des tyrans coalisés contre leur indépendance.

Vive la République, vive la Montagne ! »

JACQUETTE (*présid.*), BLEUZE (*secrét.*).

d

[*La Sté popul. de Donzac-la-Montagne, à la Conv.; 21 germ. II*] (1).

« Citoyens législateurs,

Autant nous avons éprouvé de la satisfaction lorsque nous apprîmes la reprise de l'intrême Toulon, ainsi que nous vous l'avons fait connaître, autant nous avons été saisis d'horreur et d'indignation en apprenant l'infâme conspiration qu'avaient ourdie contre vous des hommes couverts du masque du patriotisme; la surveillance continuelle de votre Comité de salut public et sûreté générale a fait connaître les traîtres et les factieux; ils sont arrêtés et le jugement d'une partie a déjà eu lieu; quel est le citoyen qui n'applaudira pas à une mesure aussi ferme; le glaive de la justice devait frapper sur ces hommes qui, revêtus de la contenance publique n'en faisaient usage que pour mieux tromper le peuple. Comment avec une pareille faction le gouvernement républicain aurait-il pu se soutenir dans son unité? Vous avez détruit celle là, Citoyens représentans, vous les anéantirez toutes, vous ne permettrez jamais qu'il s'en élève une nouvelle. Les malheureux! ils voulaient faire de la France entière une nouvelle Vendée; toutes leurs dispositions bien reconnues aujourd'hui, nous donnent la certitude qu'ils en avaient le projet; ils voulaient d'abord renverser la représentation nationale et nous redonner des fers; mais ils n'y auraient pas réussi parce que le français ne cessera de combattre pour la liberté. C'est son droit na-

(1) C 303, pl. 1105, p. 16; Bⁱⁿ, 7 flor. Donzac, Tarn-et-Garonne.